

09 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense sur "l'évolution du dossier des tirs d'essai à Elsenborn" (n° 4987)

09.01 **Kattrin Jadin:** Monsieur le président, monsieur le ministre, l'objet de ma question n'est pas nouveau: il concerne le dossier Mecar. Il y a quelques semaines, la presse de ma région a rendu public un arrêt du Conseil d'État qui annule l'interdiction globale rendue par le ministre André Antoine; celle-ci avait notamment pour conséquence l'interdiction des tirs d'essai de l'entreprise Mecar à Elsenborn.

En examinant les tenants et les aboutissants de ce dossier, on peut comprendre l'importance que revêt cette interdiction pour ma région et ses citoyens; je ne reviendrai pas sur l'historique de cette affaire que nous connaissons tous deux fort bien.

Monsieur le ministre, mon questionnement est simple. Comment évolue le dossier, notamment en termes de respect des législations en matière d'exploitation du site? Quelle position prendrez-vous dans ce dossier? En d'autres termes, laisserez-vous les tirs d'essai de Mecar reprendre à Elsenborn?

09.02 **Pieter De Crem,** ministre: Monsieur le président, chère collègue, la position de la Défense en ce qui concerne la législation en matière d'exploitation du site d'Elsenborn n'a pas changé. Toute activité civile sur le domaine militaire est entièrement soumise aux législations fédérale et régionale et à la réglementation y relatives, ce qui nécessite un "permis unique" de la part de la Région wallonne.

Actuellement, la société Mecar n'a introduit aucune demande auprès de la Défense afin de pouvoir reprendre les tirs d'essai à Elsenborn. En cas de demande, celle-ci sera analysée au niveau juridique au sein du département.

09.03 **Kattrin Jadin:** Monsieur le ministre, je sais que le ministre Henry a refusé le permis, ce qui empêche *de facto* les essais de tir. Mais l'opportunité d'autoriser ces essais vous appartiendra en dernier ressort. Je ne suis pas la seule à le dire, ce n'est pas là le souhait des citoyens ni du bourgmestre de ma région.